

LE LIVRE DU DIVAN

STENDHAL

---

MÉMOIRES  
D'UN  
TOURISTE

II

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET PRÉFACE PAR  
HENRI MARTINEAU



PARIS  
*LE DIVAN*  
37, Rue Bonaparte, 37

---

MCMXXIX

différente d'ulatin et de ses dérivés, l'italien, le portugais, l'espagnol et le français, nous fournit, comme on sait, une preuve de la transmigration des peuples. Le breton est une modification de la langue parlée par les habitants de la principauté de Galles en Angleterre, et que ceux-ci appellent le Kimri.

Si le lecteur s'occupe jamais de l'ouvrage de M. Guillaume de Humboldt sur les antiquités bretonnes, je l'engage à se rappeler que des conjectures non prouvées ne sont que des conjectures.

Voir toutes les billevesées dont pendant quelques années M. Niebhur a offusqué l'histoire des commencements de Rome. La gloire des grands hommes allemands n'ayant guère que dix années de vie, on m'assure que M. Niebhur est remplacé depuis peu par un autre génie dont j'ai oublié le nom.

Il y a beaucoup de sorciers en Bretagne, du moins c'est ce que je devrais croire d'après le témoignage à peu près universel. Un homme riche me disait hier avec un fonds d'aigreur mal dissimulée : « Pourquoi est-ce qu'il y aurait plus de magiciens en Bretagne que partout ailleurs ? Qui est-ce qui croit maintenant à ces choses-là ? » J'aurais pu lui répondre : « Vous, tout le premier. » On peut supposer que beau-

coup de Bretons, dont le père n'avait pas mille francs de rente à l'époque de leur naissance, croient un peu à la sorcellerie. La raison en est que ces messieurs qui vendent des terres dans un pays inconnu ne sont pas fâchés qu'on exerce à croire : la terreur rend les peuples dociles.

Voici un procès authentique. On écrit de Quimper le 26 janvier :

« YVES PENNEC, enfant de l'Armorique, est venu s'asseoir hier sur le banc de la cour d'assises. Il a dix-huit ans ; ses traits irréguliers, ses yeux noirs et pleins de vivacité annoncent de l'intelligence et de la finesse. Les anneaux de son épaisse chevelure couvrent ses épaules, suivant la mode bretonne.

» M. LE PRÉSIDENT : Accusé, où demeuriez-vous quand vous avez été arrêté ?

» YVES PENNEC : Dans la commune d'Ergué-Gobéric.

» D. Quelle était votre profession ? — R. Valet de ferme ; mais j'avais quitté ce métier ; je me disposais à entrer au service militaire.

» D. N'avez-vous pas été au service de Leberre ? — R. Oui.

» D. Eh bien ! depuis que vous avez quitté sa maison, on lui a volé une forte somme d'argent. Le voleur devait néces-

sairement bien connaître les habitudes des époux Leberre ; leurs soupçons se portent sur vous. — R. Ils se sont portés sur bien d'autres ; mais je n'ai rien volé chez eux.

» D. Cependant, depuis cette époque, vous êtes mis comme un des plus *cossus* du village ; vous ne travaillez pas ; vous fréquentez les cabarets ; vous jouez ; vous perdez beaucoup d'argent, et l'argent employé à toutes ces dépenses ne vient sans doute pas de vos économies comme simple valet de ferme ? — R. C'est vrai, j'aime le jeu pour le plaisir qu'il me rapporte ; j'y gagne quelquefois ; j'y perds plus souvent, mais de petites sommes ; et puis j'ai des ressources. Quant aux beaux vêtements dont vous parlez, j'en avais une grande partie avant le vol, entre autres ce beau *chupen* que voilà.

» D. Mais quelles étaient donc vos ressources ?

» Pennec, après s'être recueilli un instant et avec un air de profonde bonne foi : « J'ai trouvé un trésor, voilà de cela trois ans. C'était un soir ; je dormais : une voix vint tout à coup *frapper* à mon chevet : « Pennec, me dit-elle, réveille-toi. » J'avais peur, et je me cachai sous ma couverture : elle m'appela de nouveau ; je ne voulais pas répondre. Le lendemain, je dormais encore ; la voix revint, et me dit de n'avoir

pas peur : « Qui êtes-vous ? lui dis-je ? êtes-vous le démon ou Notre-Dame-de-Kerdévote ou Notre-Dame de Sainte-Anne, ou bien ne seriez-vous pas encore quelque voix de parent ou d'ami qui vient du séjour des morts ? — Je viens, me répliqua la voix avec douceur, pour t'indiquer un trésor. » Mais j'avais peur, je restai au lit. Le surlendemain, la voix frappa encore : « Pennec, Pennec, mon ami, lève-toi, n'aie aucune peur. Va près de la grange de ton maître Gourmelen, contre le mur de la grange, sous une pierre plate, et là tu trouveras ton bonheur. » Je me levai, la voix me conduisit et je trouvai une somme de 350 fr. »

» Le silence passionné de la plus extrême attention règne dans l'auditoire. Il est évident que l'immense majorité croit au récit de Pennec.

» D. Avez-vous déclaré à quelqu'un que vous aviez trouvé un trésor ? — R. Quelques jours après, je le dis à Jean Gourmelen, mon maître. A cette époque, Leberre n'avait pas encore été volé.

» D. Quel usage avez-vous fait de cet argent ? — R. Je le destinai d'abord à former ma dot ; mais, le mariage n'ayant pas eu lieu, j'ai acheté de beaux habits, une génisse ; j'ai payé le prix de ferme de mon père, et j'ai gardé le reste.

» Plusieurs témoins sont successivement entendus.

» **LEBERRE** : Dans la soirée du 18 au 19 juin dernier, il m'a été volé une somme de deux cent soixante francs ; j'ai soupçonné l'accusé, parce qu'il savait où nous mettions la clef de notre armoire, et qu'il a fait de grandes dépenses depuis le vol. Pennec m'a servi six mois ; il ne travaillait pas, il était toujours à regarder en l'air. Quand il m'a quitté, je ne l'ai pas payé, parce qu'il n'était pas en âge, et que, quand on paye quelqu'un lorsqu'il n'est pas en âge, on est exposé à payer deux fois. (On rit.)

» **GOURMELEN** : Voilà bientôt trois ans, l'accusé a été à mon service : quand il y avait du monde, il travaillait bien, mais il ne faisait presque rien quand on le laissait seul. Pour du côté de la probité, je n'ai jamais eu à m'en plaindre. Pendant qu'il me servait, il m'a raconté qu'il avait trouvé un trésor. Pennec passe pour un sorcier dans le village ; mais on ne dit pas que ce soit un voleur.

» **KIGOURLAY** : L'accusé a été mon domestique ; il m'a servi en honnête homme ; je n'ai pas eu à m'en plaindre ; il travaillait bien ; il jouait beaucoup la nuit, je l'ai vu perdre jusqu'à six francs, c'est moi qui les lui ai gagnés. (On rit.) C'est un sorcier,

il a un secret pour trouver de l'argent.  
(Mouvement).

» RENÉ LAURENT (maire de la commune), d'un air décidé et avec l'attitude d'un homme qui fait un grand acte de courage : Pennec passe dans ma commune pour un devin et pour un sorcier ; mais je ne crois pas cela, moi ; ce n'est plus le siècle des sorciers... Un jour, c'était une grande fête, il y avait à placer sur la tour un drapeau tricolore..., maintenant c'est un drapeau tricolore ; mais autrefois, j'étais maire aussi, et alors c'était un drapeau blanc. Pennec eut l'audace de monter, sans échelle, jusqu'au haut du clocher, pour planter le drapeau ; tout le monde était ébahi ; on croyait qu'il y avait quelque puissance qui le soutenait en l'air. Je lui ordonnai de descendre ; mais il s'amusa à ébranler les pierres qui servent d'ornement aux quatre côtés de la chapelle ; je le fis arrêter. Les gendarmes, surpris de la richesse de ses vêtements, le conduisirent au procureur du roi : il fut mis en prison. Plus tard, la justice vint visiter l'endroit où il prétendait avoir trouvé son trésor ; j'étais présent à la visite. Pennec arracha une pierre, puis, quand il eut ainsi fait un vide, il nous dit avec un grand sang-froid : « C'est dans ce trou qu'était mon trésor. » (On rit.) On lui fit observer que le

---

vide était la place de la pierre ; mais il persista. Je suis bien sûr qu'avant le vol de Leberre l'accusé avait de l'argent, et qu'il a fait de fortes dépenses ; je lui avais demandé s'il était vrai qu'il eût trouvé un trésor ; mais il ne voulait point m'en faire l'aveu, sans doute parce que le gouvernement s'en serait emparé. C'est un bruit accrédité dans notre commune que ce que l'on trouve c'est pour le gouvernement ; aussi l'on ne trouve pas souvent, ou du moins on ne s'en vante pas. (Explosion d'hilarité.) Surpris que Penneec eût tant d'argent, je fis bannir (publier) sur la croix ; mais personne ne se plaignit d'avoir perdu ou d'avoir été volé.

» M. L'AVOCAT DU ROI : Vous voyez bien, Penneec, que vous ne pouvez pas avoir trouvé d'argent dans un trou qui n'existait pas.

» PENNEEC : Oh ! l'argent bien ramassé ne fait pas un gros volume, et puis la voix peut avoir bouché le trou depuis. (Hilarité générale.)

» JEAN POUPON : Voilà six mois, Penneec est venu me demander la plus jeune et la plus jolie de mes filles en mariage : « Oui, volontiers, si tu as de l'argent. — J'ai mille écus, dit Penneec. — Oh ! je ne demande pas tant, je te la passerai pour moitié moins ; si tu as quinze cents francs, l'af-



faire est faite ; frappe là. » Nous fûmes prendre un verre de liqueur, et de là chez le curé, qui fit chercher le maire. Le maire et le curé furent d'avis qu'il fallait que Pennec montrât les quinze cents francs ; il ne put les montrer, et alors je lui dis : « Il n'y a rien de fait. » Pennec passe pour un devin, mais pas pour un voleur ; il m'a servi, j'ai été content de son service.

» LE MAIRE : C'est vrai ce que dit le témoin ; une fille vaut cela dans notre commune.

» Après le réquisitoire de M. l'avocat du roi et la plaidoirie de M<sup>e</sup> Cuzon, qui a plus d'une fois égayé la cour, le jury et l'auditoire, M. le président fait le résumé des débats. Au bout de quelques minutes, le jury, qui probablement ne veut pas que la commune d'Ergué-Gobéric soit privée de son sorcier, déclare l'accusé non coupable.

» Sur une observation de M<sup>e</sup> Cuzon, la cour ordonne que les *beaux* habits seront immédiatement restitués à Pennec, qui n'a en ce moment qu'une simple chemise de toile et un pantalon de même étoffe. Aussitôt tous les témoins accourent et viennent respectueusement aider Pennec à emporter ses élégants costumes. Pennec a bientôt endossé le beau *chupen*, l'élégant bragonbras et le large chapeau surmonté

d'une belle plume de paon, il s'en retourne triomphant. » (*Gazette des Tribunaux.*)

Si le lecteur avait la patience d'un Allemand, je lui aurais présenté, pour chaque province, le récit authentique de la dernière cause célèbre qu'on y a jugée.

Comment ne pas croire aux sorciers sur la côte terrible d'Ouessant, à Saint-Malo ? La tempête et les dangers s'y montrent presque tous les jours, et ces marins si braves passent leur vie tête à tête avec leur imagination.

— Lorient, le.....

Hennebon est située d'une façon pittoresque et parfaitement bretonne, c'est-à-dire sur une petite rivière qui reçoit de la mer le flux et le reflux, et par conséquent de petits navires venant de Nantes. Mais l'on ne voit point la mer, et rien n'annonce son voisinage.

Tout contre la rivière s'élève un monticule couvert de beaux arbres qui cachent la ville. La noblesse des châteaux voisins, qui vient passer l'hiver à Hennebon, y étale un grand luxe. Le maître de l'hôtel ne pouvait encore revenir de sa surprise : à l'occasion d'un bal donné l'hiver dernier,